

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DICOM 22 Conventions de partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition en hommage à Simone Veil.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de conventions de partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition en hommage à Simone Veil ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de conventions de partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition sur Simone Veil.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition sur Simone Veil, jointes en annexe.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO